

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 108

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 SEXIES, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.